

FEDERATION DE LA BOULANGERIE DU MORBIHAN



59 rue Anita Conti – 56000 VANNES ☎ 02-97-46-46-60
Z. A. de Beg Runio – 17 rue Branly 56530 QUEVEN ☎ 02-97-05-19-19
www.boulangerie56.com / contact@boulangerie56.com



7^{ème} Concours du meilleur Croissant au beurre -Trophée 2021 -

Concours organisé par la **Fédération de la boulangerie du Morbihan**

Ce concours a pour but de mettre en valeur la viennoiserie maison dans les entreprises de boulangerie artisanale. **L'entreprise qui se présente au concours doit fabriquer ses croissants !**

Article 1 : La Fédération de la Boulangerie du Morbihan organise le concours du MEILLEUR CROISSANT AU BEURRE, qui aura lieu le **jeudi 16 septembre 2021**, à la Fédération de la Boulangerie (59 rue Anita Conti).

Article 2 : Sont admis à participer à ce concours tous les artisans boulangers et boulangers-pâtisseries du Morbihan relevant du code NAF 1071C, et adhérents à la Fédération de la Boulangerie du Morbihan.

Le concours est ouvert aux salariés boulangers pâtisseries des entreprises du Morbihan adhérentes de la Fédération. Cependant, seule **une inscription par entreprise est admise à ce concours**. Une boulangerie sera donc représentée soit par l'artisan soit par le salarié.

Article 3 : Les candidats devront adresser leur inscription pour le lundi 13 septembre dernier délai, à :
FEDERATION DE LA BOULANGERIE DU MORBIHAN

Siège social : 59 rue Anita Conti 56000 VANNES

ou **Bureau : Z. A. Beg Runio – 17 rue Branly 56530 QUEVEN**

Article 4 : Le droit d'inscription est fixé à 40 €ttc (artisan) et à 28 €ttc (salarié), droit que les candidats devront adresser avec leur inscription dûment signée, par chèque bancaire établi à l'ordre de l'Association des Boulangers Créateurs (A.B.C.). Les droits resteront acquis par l'Association des Boulangers Créateurs.

Article 5 : caractéristiques des produits et lieu/horaire dépôts

Chaque participant devra certifier sur l'honneur que le lot de 5 croissants au beurre présenté à ce concours est bien de sa propre fabrication, qu'il fabrique ses croissants toute l'année et s'engage à conserver cette qualité constante.

IMPORTANT

Une attestation est jointe à ce règlement du concours (en bas de page). **Merci de la retourner impérativement complétée et signée** à la Fédération de la Boulangerie du Morbihan, pour le **13 septembre dernier délai**, faute de quoi la participation à ce concours sera invalidée.

Les candidats devront déposer (ou faire déposer) à la Fédération de Vannes ou de Quéven, le **jeudi 16 septembre 2021, entre 10h et 11h30** un lot de 5 croissants courbé au beurre.

Tout lot de croissants déposés au-delà des horaires ci-dessus entraînera l'élimination du candidat.

Ces produits seront à déposer avec une enveloppe sans identification extérieure, dans laquelle seront indiqués les coordonnées de l'entreprise (cachet) + Nom et Prénom du participant au concours.

Important : les croissants devront impérativement être **pur beurre et de forme courbée**. Ils devront peser, après cuisson : **60 grammes** (tolérance de 55 à 65g). Tous les croissants dont le poids n'est pas compris dans cette fourchette seront automatiquement écartés de la suite du concours. Il ne sera admis qu'un seul lot de croissants par entreprise.

Article 6 : grille de notation

Cuisson	25 points	:	:
Forme - Aspect du produit - Régularité	25 points	:	:
Saveur/Odeur	25 points	:	:
Texture, fondant, feuilletage	25 points	:	:
			Total 100 points

Statut des ex aequo : en cas d'ex aequo, la voie du président du jury est prépondérante.

Article 7 : Jusqu'au dernier moment où le jury se réunira, les envois seront entreposés dans les meilleures conditions. Les produits seront présentés sous un numéro d'ordre, attribué lors de leur réception.

Aucune réclamation fondée sur des détériorations subies pendant le transport ne sera admise. Aucun membre du jury ne doit être présent lors de l'attribution des numéros.

Article 8 : Le ou les jurys seront constitués sous la responsabilité de la Fédération de la boulangerie du Morbihan. Ils devront être constitués de professionnels et consommateurs.

Le président du jury sera automatiquement un professionnel. Les décisions du jury sont sans appel. Les membres du jury ne peuvent pas concourir. Le jury délibérera le jeudi 16 septembre 2021 à partir de 14 heures dans le labo-fournil de la Fédération de Vannes.

Article 9 : Un classement sera effectué et un prix sera attribué aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} lauréats. Les 4^è, 5^è et 6^è seront également mentionnés lors de cette proclamation, étant donné que les 6 lauréats de ce concours seront invités à participer au concours régional qui se tiendra à VANNES, le mardi 28 septembre 2021.

La remise des prix pour le concours départemental du croissant au beurre courbé se fera le jeudi 16 septembre 2021, à 16h. Les concurrents devront être impérativement présents et en tenue professionnelle. Il est bien entendu que le titre obtenu lors du concours consacrera la qualité du produit présenté, pour une année.

Article 10 : Si une entreprise venait à terminer première deux années consécutives, elle ne pourrait concourir les deux années suivant son dernier succès.

➔ **Article 11** : Les lauréats devront dans toute publicité, faire apparaître : l'organisateur du concours (exemple : **Concours organisé par la Fédération Boulangerie Morbihan**), la nature et l'année du concours ainsi que la place obtenue dans le palmarès (exemple : **1^{er} Prix concours départemental Croissant au Beurre 2021**). Le fait de l'engagement d'un candidat au concours l'obligera à accepter les conclusions du présent règlement.

Article 12 : **Nouveauté 2021** : Si le candidat arrivé 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} (chef d'entreprise ou salarié) est issu d'une entreprise de boulangerie-pâtisserie multi sites, seul le site sur lequel est fabriqué et vendu le croissant au beurre de ce concours, peut afficher le titre obtenu !

Article 12 : Le fournisseur qui réaliserait toute communication sur l'utilisation de ses produits pour le concours du meilleur croissant au beurre du Morbihan devra s'acquitter d'une contribution fixée à 1.900 €.

Article 13 : Il est bien entendu que le titre obtenu lors du concours consacrera la qualité du produit présenté, pour une année, et que les décisions du jury sont sans appel.

Article 14 : Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables des empêchements au déroulement du concours résultant d'un cas fortuit ou de force majeure.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A retourner complété et signé à **Fédération de la Boulangerie du Morbihan**
59 rue Anita Conti – 56000 VANNES

**Retour de cette attestation
avant le 13 septembre 2021**

Je soussigné, Mr

Artisan Boulanger-Pâtissier

Adresse :

Code postal – Ville :

Certifie que :

- Toute l'année, j'assure moi-même (ou un salarié de mon entreprise), la fabrication des croissants commercialisés dans mon magasin,
- Le lot de 5 croissants courbés au beurre, présenté au concours départemental du croissant 2021 organisé par la Fédération de la Boulangerie du Morbihan, est bien de ma propre fabrication ou celle de mon salarié participant au concours.

Cachet entreprise

Fait à

Le

Mr